

Pour plus d'infos sur nos dispositifs, contactez-nous au 26 09 60







Aide à la régulation des abattages de bovins au travers d'un complément de prix versé aux éleveurs.

### MODALITÉ DE L'AIDE

GBT = 95 F/GBD = 50 F

Versement d'un complément de prix à l'éleveur en fonction de la structure d'abattage et du type de carcasse abattue.

Montant de la prime (F/kg) pour les carcasses abattues à l'OCEF: Gros Bovin (GB) Extra = 220 F/GB AA = 190 F/GB A = 190 F/GB B = 150 F/GB CC = 95 F/GB C = 95 F/

Veau A = 155 F / VB = 130 F / VC = 100 F

Montant de la prime (F/kg) pour les carcasses abattues hors OCEF : 130 F pour les bovins  $\leq$  310 kg et 180 F pour les bovins de + de 310 kg

### **DOCUMENTS À FOURNIR**

**Pour les abattages OCEF:** 

-L'OCEF fournit les états d'abattages

-RIB

#### **Pour les abattages hors OCEF:**

-Attestation d'abattages

(document disponible sur demande ou en téléchargement ici 👱)

- -Copie des feuilles d'abattages
- -Copie des factures de vente acquittées

-RIB

# **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Abattre dans une structure ayant une autorisation d'exercer l'abattage des animaux de boucherie titulaire d'un agrément d'hygiène (AH ou AHS) et respectant les règles sanitaires et commerciales en vigueur.

# CONTACT DU RÉFÉRENT

Coline DRAIN-MARTIN chargée de mission contact@agencerurale.nc





**Encourager la commercialisation de la viande de cerf local.** 

### MODALITÉ DE L'AIDE

Être adhérent EDEC.

Versement d'un complément de prix à l'éleveur en fonction du type de carcasse abattue (Classe A et Classe 1) : Montant de la prime (F/kg) pour les carcasses abattues à l'OCEF sur demande

### **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -Attestation d'acceptation et d'adhésion à l'exportation de viande de cerf (document à remplir avec l'EDEC)
- -Photocopie de la carte agricole de l'année en cours
- -État d'abatage fourni par l'OCEF
- -RIB

### **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Cerfs capturés et élevés pendant une période de 3 mois minimum. Abattage dans une structure ayant une autorisation d'exercer l'abattage des animaux de boucherie titulaire d'un agrément d'hygiène (AH ou AHS) et respectant les règles sanitaires et commerciales en vigueur.

# **CONTACT DU RÉFÉRENT**

Coline DRAIN-MARTIN chargée de mission contact@agencerurale.nc





Aide à la régulation des abattages porcins au travers d'un complément de prix versé aux éleveurs.

### MODALITÉ DE L'AIDE

Convention Agence rurale/éleveur.

Aide forfaitaire dégressive versée aux éleveurs, sous certaines conditions (animaux classés, abattages en structures AH, droits à produire OCEF, etc....)

Barème dégressif en fonction du nombre d'animaux abattus.

# **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -État récapitulatif mensuel des abattages signé par le directeur général de l'OCEF
- -Comptabilité analytique
- -Document justifiant la conformité avec la réglementation ICPE

-RIB

# Pour les prestations de service :

- -Copies des factures acquittées
- -Certificats de classification
- -Feuilles d'abattages
- -RIB

### **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Abattre dans une structure ayant une autorisation d'exercer l'abattage des animaux de boucherie et titulaire d'un agrément d'hygiène.

# **CONTACT DU RÉFÉRENT**

Coline DRAIN-MARTIN chargée de mission contact@agencerurale.nc





Encourager la production ovine de Nouvelle-Calédonie pour favoriser la commercialisation locale.

### MODALITÉ DE L'AIDE

Convention Agence rurale/éleveurs/GEPR.

Versement d'un complément de prix à l'éleveur pour les abattages OCEF (250F/kg), organisés par le GEPR.

Cette opération concerne les animaux abattus par l'OCEF en prestation d'abattage, organisée par le GEPR.

### **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -État récapitulatif certifié par le GEPR (mentionnant le nom de l'éleveur, le nombre d'animaux à abattre, la date d'abattage)
- -État récapitulatif mensuel de l'OCEF
- RIB

### **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Être à jour de ses cotisations au GEPR.

# **CONTACT DU RÉFÉRENT**

Coline DRAIN-MARTIN chargée de mission contact@agencerurale.nc





Faciliter l'achat du sirop de nourrissement et participer à la survie du rucher dans les périodes difficiles.

### **MODALITÉ DE L'AIDE**

Convention Agence rurale/Syndicat des Apiculteurs de NC.

Le SANC propose le sirop au tarif de 106 F CFP/ L (ou 83 F/kg) en conventionnel et 395 F CFP/L en bio à destination des apiculteurs adhérents au RESA et inscrits au registre de la CANC.

NB: Les jours de vente sont les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> jeudis de chaque mois de 13h30 à 16h30 et sur rendez-vous sur la propriété TUAL (Boulouparis).

Plus d'infos au 79 96 22

### **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

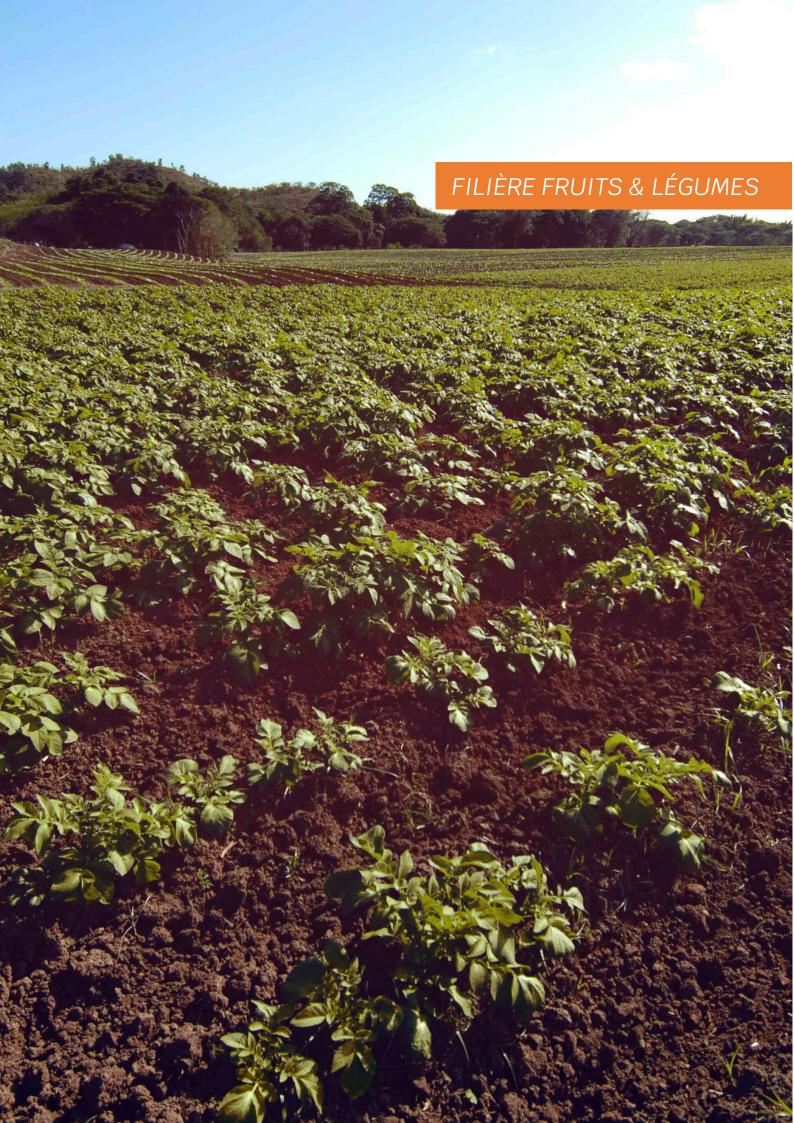
Chaque apiculteur devra apporter ses propres contenants (20 | maximum et 5 | minimum).

### **DOCUMENTS À FOURNIR**

-Photocopie de la carte agricole de l'année en cours

# CONTACT DU RÉFÉRENT

Richard NGUYEN chargé de mission contact@agencerurale.nc





Uniquement en province des îles

#### **OBJECTIFS**

Participer aux frais de transport des producteurs pour encourager la commercialisation des fruits, légumes et tubercules tropicaux.

### MODALITÉ DE L'AIDE

Convention Agence rurale/producteur. (sur financement provincial)

Aide forfaitaire (barème précisé dans la convention) pour des produits issus des îles Loyauté.

### **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -Convention de l'Agence rurale (disponible sur demande) signée
- -Photocopie de la carte agricole de l'année en cours
- -Attestation de situation fiscale
- -N° de RIDFT
- -Factures ou bordereaux du marché de gros de Nouméa à la Chambre d'Agriculture ou ses antennes décentralisées dans **un délai de 30 jours**
- -RIB

### **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Hors squashs export, pommes de terre

Aide limitée à 80t par producteur.

### **CONTACT DU RÉFÉRENT**

Richard NGUYEN chargé de mission contact@agencerurale.nc Tél: 26 09 60



Encourager la production de fruits et légumes (aubergine, courgette, pastèque, poivron et lime) pour le marché export.

### **MODALITÉ DE L'AIDE**

Prise en charge des surcoûts liés aux frais d'exportation des produits de qualité « export ».

Aide calculée selon le type de produit exporté.

# **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -Photocopie de la carte agricole de l'année en cours
- -N° de RIDET
- -RIB

### **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Encadrement de la filière export via la **FCTE**. Suivi technique par *SSA Export*(Suivi Sanitaire des produits exportés).

# CONTACT DU RÉFÉRENT

Richard NGUYEN chargé de mission contact@agencerurale.nc Tél : 26 09 60



Aider les agriculteurs à maintenir leur qualité de tri et conditionnement nécessaires aux standards de l'export.

### **MODALITÉ DE L'AIDE**

Convention Agence rurale/FCTE. L'Agence rurale finance également le technicien en charge des missions de la FCTE :

#### Suivi des cultures

La FCTE prodigue aux producteurs des conseils à toutes les étapes de la culture en partenariat avec les services techniques provinciaux :

- Conseils relatifs aux choix et à la préparation des terres, à l'application de fumure de fond ;
- Au semis, conseils sur la fertilisation et la densité de semis ;
- Suivi de la germination, de la croissance des plantes et des conditions culturales ;
- Suivi des cultures, contrôle des maladies et infestations, complément de fertilisation, traitements phytosanitaires en tenant compte des recommandations du marché et si possible en appliquant les principes de l'agriculture responsable ;
- A la récolte, détermination de la meilleure date de récolte possible pour chaque exploitant.

#### Contrôle Qualité au centre de tri

La FCTE met à disposition une équipe technique sur le centre de tri, chargée de contrôler et de certifier la qualité des squashs triés et conditionnés. Le contrôle qualité sera opéré sur la base d'un référentiel établi par l'Agence rurale en collaboration avec l'exportateur. Ce référentiel prévoit notamment les normes de qualité, les procédures normalisées de contrôle de qualité ainsi que les modalités d'audit des procédures de contrôles.

# **CONTACT DU RÉFÉRENT**

Richard NGUYEN, chargé de mission. contact@agencerurale.nc Tél : 26 09 60



Encourager la production de squashs de qualité pour le marché export.

# MODALITÉ DE L'AIDE

Convention Agence rurale/FCTE.

43 F/kg de bonification versée aux producteurs pour la variété Delica et 40 F/kg pour les autres variétés de squashs marchands exportés et vendus au Japon, en Nouvelle Zélande et en Corée du Sud.

Bonification versée aux producteurs par la FCTE.

### **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -Déclaration de semis certifiée par le producteur
- -Photocopie de la carte agricole de l'année en cours
- -Attestation d'acceptation et d'adhésion à la caisse de stabilisation (document disponible sur demande ou en téléchargement ici (1))

# CONTACT DU RÉFÉRENT

Richard NGUYEN chargé de mission contact@agencerurale.nc



Participer aux frais de transport des squashs entre le champ du producteur et le centre de tri.

### MODALITÉ DE L'AIDE

Aide forfaitaire par tonne de squash exportable selon la localisation des champs de production.

# **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -Déclaration de plantation de semis de squashs (document disponible sur demande ou en téléchargement ici 🛂)
- -N° d'inscription au registre de l'agriculture
- -N° de RIDET
- -RIB

# **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Livraison des squashs, issus d'un champ déclaré, au centre de tri et de conditionnement de la FCTE.

# CONTACT DU RÉFÉRENT

Richard NGUYEN chargé de mission contact@agencerurale.nc





Favoriser l'approvisionnement des provendiers sur la période de soudure.

### **MODALITÉ DE L'AIDE**

Participation à la prise en charge, sous conditions, des frais de séchage supplémentaires supportés par le producteur dans le cadre de récoltes anticipées

# **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -Attestation d'éligibilité
- -Certificat de livraison de céréales à l'ORS
- -RIB

# **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Seuls les binômes producteur / parcelle ayant reçu une attestation d'éligibilité de l'Agence rurale peuvent bénéficier de l'aide

# **CONTACT DU RÉFÉRENT**

Julien BARBIER chargé de mission contact@agencerurale.nc Tél : 26 09 60



Favoriser la mise en marché des céréales et maîtriser leur prix de revient.

### **MODALITÉ DE L'AIDE**

Aide au transport des céréales depuis les ORS vers les provendiers et entre les ORS

Aides versées aux ORS expéditeurs sur la base d'un forfait à la tonne kilométrique

### **DOCUMENTS À FOURNIR**

-Certificat de livraison de céréales ORS-provendier, ORS-ORS (documents disponibles sur demande ou en téléchargement ici (4))

-RIB

### **AUTRE AIDE**

Sur dérogation, une aide au transport peut-être servie au producteur ne pouvant livrer sa production à l'ORS le plus proche de la parcelle de récolte.

# CONTACT DU RÉFÉRENT

Julien BARBIER chargé de mission contact@agencerurale.nc



Soutenir la production de céréales en adéquation avec les besoins du marché local.

### **MODALITÉ DE L'AIDE**

Bonification de prix versée au producteur selon le type de culture

# **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -Déclaration de semis d'une parcelle PS ↓ PN ↓
- -Certificat de livraison de céréales à l'ORS (documents disponibles sur demande ou en téléchargement en cliquant sur les pictos (1)
- -RIB

# **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Ne sont éligibles que les productions issues de parcelles ayant fait l'objet d'une déclaration de semis.

# **CONTACT DU RÉFÉRENT**

Julien BARBIER chargé de mission contact@agencerurale.nc



Accompagner le développement de cultures et filières de diversification.

# **MODALITÉ DE L'AIDE**

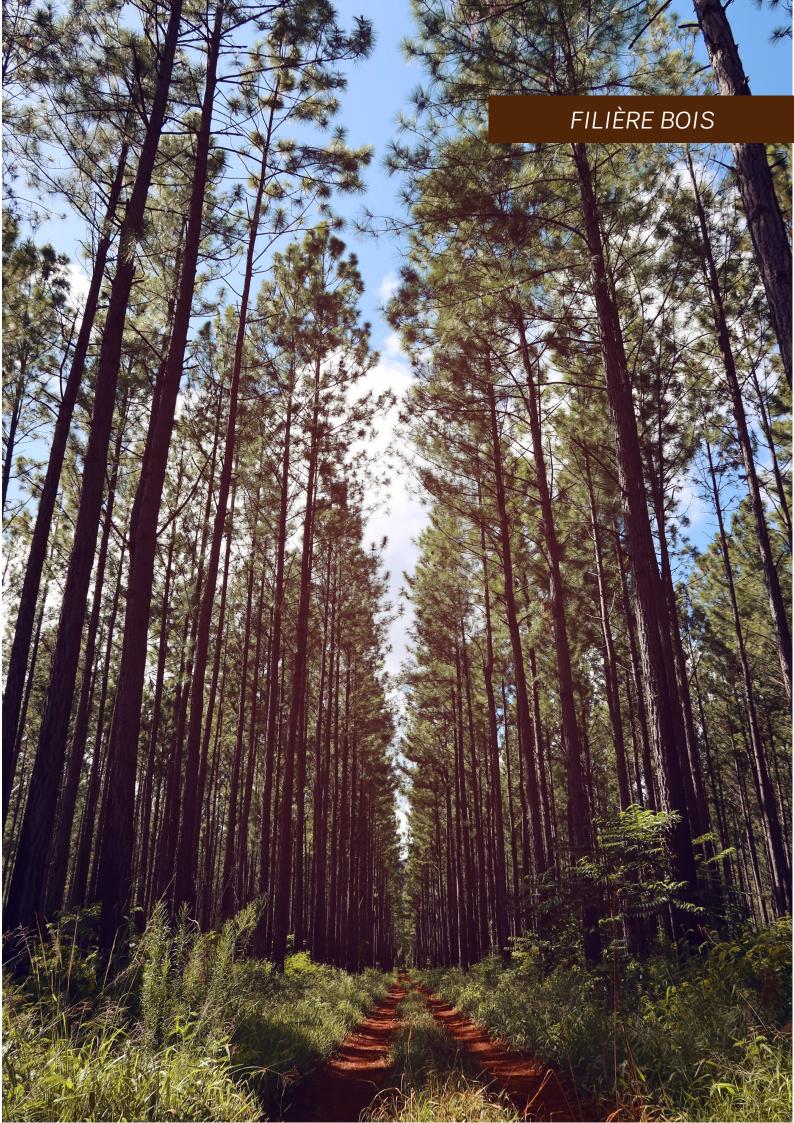
Convention particulière Agence rurale/bénéficiaire définissant le soutien à la mise en place de parcelles de validation et de transfert, et/ou d'unités de transformation sur cultures et filières nouvelles

# **DOCUMENTS À FOURNIR**

Sur demande

# **CONTACT DU RÉFÉRENT**

Julien BARBIER, chargé de mission contact@agencerurale.nc





Favoriser l'insertion sur le marché des produits en pin calédonien transformés.

#### MODALITE DE L'AIDE

Convention Agence rurale/scierie

Aide forfaitaire au m³ par type de produit commercialisé

### **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -Récapitulatif mensuel de ventes de produits transformés en pin calédonien
- -Certificat de qualité CTBNC
- -RIB

### **AUTRES AIDES**

Accompagnement financier des entreprises à la certification de leurs productions .

# CONTACT DU RÉFÉRENT

Julien BARBIER chargé de mission contact@agencerurale.nc





Favoriser la mise en marché des produits issus de la transformation du coprah.

### MODALITÉ DE L'AIDE

Convention Agence rurale/transformateur.

#### Montant forfaitaire:

Aide au transport maritime Ouvéa-Nouméa 20 000 F/t savon de ménage + 43 000 F/t savon corporel + 150 F/kg pour les intrants nécessaires à la fabrication du savon + 5 F/flacon huile cosmétique

# **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -Récapitulatif mensuel de ventes
- -Factures
- -Bons de transport

### **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Tous les justificatifs servant de base de calcul des aides doivent parvenir à l'Agence rurale dans un délai maximum d'un mois après le terme de la convention signée.

# **CONTACT DU RÉFÉRENT**

Julien BARBIER chargé de mission contact@agencerurale.nc



Encourager la filière par la réduction des coûts du transport du coprah pour les producteurs.

### MODALITÉ DE L'AIDE

Convention Agence rurale/transporteur.

Prise en charge du coût du transport:

- 1 500 F/voyage pour le coco non décortiqué du lieu de récolte vers le four à air chaud
- 2 000 F/voyage des sacs d'amandes et bourre de coco du lieu de récolte vers le four à air chaud
- 3 500 F/voyage pour le coprah sec depuis le four vers la SAPO (Société Agricole des Producteurs d'Ouvéa)

### **DOCUMENTS À FOURNIR**

- Etat récapitulatif et factures de transport des cocos, amandes ou coprah
- RIB

# **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Respecter les prix maximum de prestation fixés dans la convention.

# **CONTACT DU RÉFÉRENT**

Julien BARBIER, chargé de mission contact@agencerurale.nc



Favoriser la production d'un coprah de qualité.

### MODALITÉ DE L'AIDE

Complément de prix de 40 F/kg versé aux coprahculteurs via la SAPO.

\*Le financement du coût de l'expertise du coprah est également pris en charge par l'Agence rurale.

### **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -Récapitulatif d'achat de la SAPO
- -Certificats d'expertise du coprah

Pour la prime au coprah traité au four à air chaud fournir un certificat de traitement du coprah

### **AUTRES AIDES**

Prime au coprah traité au four à air chaud (10 F/kg versés aux gestionnaires de four) pour favoriser un séchage de qualité.

# **CONTACT DU RÉFÉRENT**

Julien BARBIER chargé de mission contact@agencerurale.nc





Réduction du prix du transport des aliments et des engrais

# MODALITÉ DE L'AIDE

Sur financement provincial

Forfait appliqué entre le lieu d'achat et le lieu de livraison pour prendre en charge une partie du coût de transport et de la distribution d'engrais, d'amendements, aliments et céréales ou autres matières premières destinées à l'alimentation des animaux d'élevage.

- Aide depuis Nouméa selon le prix facturé dans la limite de 15 000 F/tonne
- Aide inter-iles de 5000 F/T au travers des centres multiservices
- \* Seuls les produits d'un conditionnement minimal de 20 kg pourront prétendre à cette aide.

# **DOCUMENTS À FOURNIR**

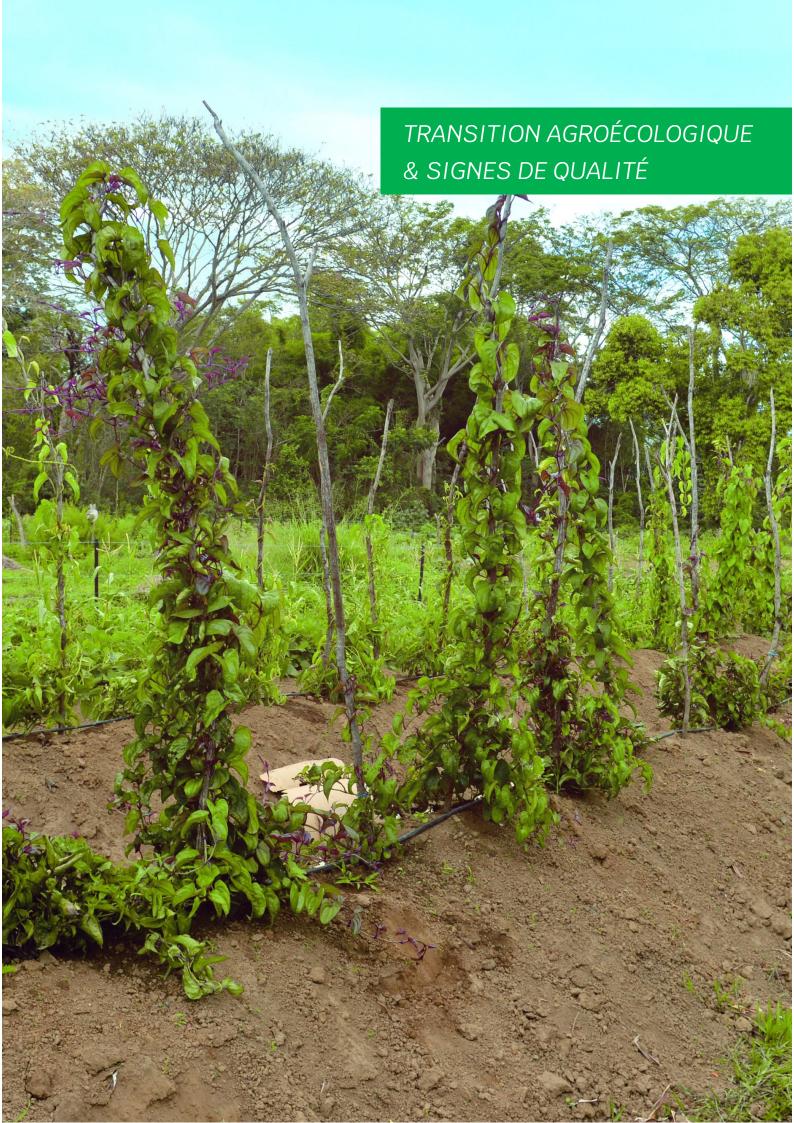
- -Copies des factures d'achats d'intrants
- -Copies des factures de transport acquittées
- -RIB

### **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Transport de la Grande terre vers les îles Loyauté.

# **CONTACT DU RÉFÉRENT**

Virginie ROUSSERY Chargée de mission contact@agencerurale.nc





Encourager les agriculteurs à mettre en œuvre des pratiques visant à diminuer les pressions sur l'environnement et à mettre en œuvre des politiques durables.

#### **LES AIDES**

Convention Agence rurale/agriculteur.

#### -Gestion des sols et fertilisations

Participation aux frais d'analyses des sols, à l'achat d'engrais biologique, de semences d'engrais vert ou de plantes de couverture

#### -Agroforesterie

Aide à l'achat des espèces végétales destinées à l'agroforesterie

#### -Protection des cultures

Aide à l'achat des produits phyto sanitaires agréés pour une utilisation en agriculture biologique, des auxiliaires de lutte biologique, des semences destinées aux bandes fleuries, haies...

#### -Alimentation animale et soins vétérinaires

Aide à l'achat d'aliments / produits vétérinaires agréés en élevage biologique

#### -Compensation des coûts liés à la conversion

Aide à la conversion et aide à la production certifiée Bio Pasifika

#### -Identification des produits certifiés

Aide à l'achat d'outils d'identification des produits certifiés

### **DOCUMENTS À FOURNIR**

- Carte agricole de l'année en cours
- Justificatif d'adhésion à REPAIR ou BIOCALEDONIA
- RIB

### **CONTACT DU RÉFÉRENT**

Théau GONTARD chargé de mission contact@agencerurale.nc



Accompagner à la certification des produits locaux sur les signes officiels de la qualité.

### **MODALITÉ DE L'AIDE**

Convention Agence rurale/Organisme de Défense et de Gestion (ODG) du Signe de Qualité et d'Origine (SIQO) concerné.

### Prise en charge des certifications:

- 100 % pour la certification initiale
- 80 % pour le suivi et le renouvellement

### **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -Facture d'audit
- -Rapport d'Audit
- -RIB

### **AUTRES MESURES**

Participation financière à l'animation des ODG, à la communication et à des actions sur les signes de qualité.

# CONTACT DU RÉFÉRENT

Théau GONTARD chargé de mission contact@agencerurale.nc





Diversifier les débouchés de la filière sur le marché local en substitution des produits importés.

### LES AIDES

Convention Agence rurale/bénéficiaire

Aide à la transformation de produits destinés à la restauration collective

Cette aide vise à développer le marché de la restauration collective fortement colonisé par les produits importés. Elle permet aux entreprises d'être compétitives lors des appels d'offre.

Aide à la transformation de Produits Congelés de Grande Consommation (PCGC)

Ce dispositif soutient le développement de gammes de produits transformés destinés au marché de détail des produits congelés actuellement servi majoritairement par l'import. Un accord interprofessionnel encadre les prix et la qualité des produits.

Aide à la transformation pour la conserverie locale

L'Agence soutient la production de conserves de thon locales afin de proposer aux calédoniens un produit de qualité concurrentiel avec les produits importés.

### **DOCUMENTS À FOURNIR**

- Factures de vente
- Tableau récapitulatif

# CONTACT DU RÉFÉRENT

Théau GONTARD chargé de mission contact@agencerurale.nc



Consolider le coût de production au « cul du bateau ».

#### **LES AIDES**

Convention Agence rurale/bénéficiaire

Aide « aux jours de mer », pour les marées réalisées dans la Zone Economique Exclusive de la Nouvelle-Calédonie, afin de :

- Consolider le prix de revient des produits hauturiers « au cul du bateau » qui dépend de plusieurs variables non maîtrisables par les pêcheurs (notamment le cours du carburant)
- Inciter les navires à augmenter leur activité.

# **DOCUMENTS À FOURNIR**

- Document récapitulant mensuellement le nombre de jours de mer des différents navires — Fourni par la Direction des Affaires Maritimes

# CONTACT DU RÉFÉRENT

Théau GONTARD chargé de mission contact@agencerurale.nc



Soutenir l'approche des marchés internationaux pour dégager les excédents du marché local.

#### LES AIDES

Convention Agence rurale/bénéficiaire

Le marché local est fragile et lors des périodes de forte production, il ne peut absorber l'ensemble de la production des armements hauturiers. Ainsi, l'Agence rurale accompagne le dégagement des excédents vers les marchés internationaux (Japon, Europe, Samoa, Wallis, ...) pour réguler le marché local et éviter un effondrement des prix.

 Aide calculée en fonction du type de produit (entier, longe, frais, congelé) et de la destination

# **DOCUMENTS À FOURNIR**

- Factures de vente
- Documents douaniers

# **CONTACT DU RÉFÉRENT**

Théau GONTARD chargé de mission contact@agencerurale.nc





Bonifier la grille d'achat des crevettes de qualité vendues à l'export.

# MODALITÉ DE L'AIDE

Convention Agence rurale/Atelier de transformation.

Aide à l'atelier de transformation sur la base des tonnages de crevettes exportées.

# **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -Documents douaniers d'export
- -Justificatifs d'achats
- -Grille des prix

# **CONTACT DU RÉFÉRENT**

Virginie ROUSSERY, chargée d'étude contact@agencerurale.nc



Sécuriser la production de post-larves en mutualisant les moyens de production.

#### **MODALITÉ DE L'AIDE**

Convention Agence rurale/écloserie.

Dispositif visant à mutualiser les post-larves, nauplii et géniteurs + rachat du surplus non utilisé

# **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -Factures des post larves vendues du cycle concerné
- -Fiches techniques pour justifier le niveau de production
- -Attestation de destruction de post-larves.

# **CONTACT DU RÉFÉRENT**

Virginie ROUSSERY, chargée d'étude contact@agencerurale.nc

# INDEMNISATIONS CALAMITES NATURELLES





Indemniser les pertes liées à des calamités agricoles et naturelles.

# MODALITÉ DE L'AIDE

Convention Agence rurale/agriculteur.

Des provisions sont prévues pour **l'indemnisation en** cas de calamité naturelle (cyclones...)

Pour les **indemnisations règlementaires**, les sommes sont libérées sur **arrêté du gouvernement** et viennent en remboursement de la Caisse d'Assurance mutuelle Agricole.

#### **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -Copie de la carte agricole de l'année en cours
- -Formulaire ou courrier de Demande
- -RIB

#### **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Suite à un sinistre d'ordre climatique, pensez à remplir votre déclaration auprès de la CAMA.

# CONTACT DU RÉFÉRENT

Elsa MORLET chargée de mission contact@agencerurale.nc



Lutter contre l'apparition de ravageurs.

# MODALITÉ DE L'AIDE

Convention Agence rurale / bénéficiaire ou partenaire

Prise en charge de surcoûts imposés par certaines obligations sanitaires, compensation de la mort d'animaux, plan de gestion sanitaire, transplantation embryonnaire, achat d'animaux résistants à la tique, vaccins, surveillance...

Exemples : papillons piqueurs, Brontispa Longissima, Babésiose, Botulisme, Salmonellose...

# **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -Formulaire ou courrier de demande
- -Photocopie de la carte agricole de l'année en cours
- -RIB

# **CONTACT DU RÉFÉRENT**

Elsa MORLET, chargée de mission contact@agencerurale.nc





Inciter à la plantation de cultures fourragères sur parcelles inondables pour lutter contre l'érosion des sols, participer au maintien de leur fertilité et lutter contre la sécheresse (élevage bovin...).

#### **MODALITÉ DE L'AIDE**

Convention Agence rurale/agriculteur.

Cette mesure a pour objet de proposer une alternative aux agriculteurs, sociétaires de la CAMA, exploitant un foncier sujet aux inondations. Elle consiste à implanter des couverts végétaux dans le courant du dernier trimestre, après une grande culture et de la maintenir en place pendant la saison cyclonique.

La participation de l'Agence rurale est fixée à 70 000 F/ha. La liste des cultures fourragères éligibles et modalités particulières sont précisées dans le dossier de demande.

#### **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -Photocopie de la carte agricole de l'année en cours
- -Attestation sociétaire CAMA
- -Formulaire de demande d'aide (document disponible sur demande ou sur le site internet)

-RIB

# **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Être sociétaire de la CAMA. S'engager à ne pas solliciter d'indemnisation calamités agricoles au cours du premier trimestre pour une culture annuelle plantée sur une parcelle bénéficiant de la mesure occupation des sols.

# CONTACT DU RÉFÉRENT

Elsa MORLET chargée de mission contact@agencerurale.nc



Lutter contre certaines espèces envahissantes.

# LES DIFFÉRENTES AIDES

Convention Agence rurale/éleveurs.

- Dispositif de régulation des espèces envahissantes Participation au projet de régulation des cerfs et des co-

chons sauvages dans le cadre du programme « PROTEGE » XIème FED

- Dispositif barrières : aide à l'implantation de barrières pour la défense des exploitations agricoles

(25 000 F CFP/rouleau de 100 m + 15 000 F CFP/rouleau de 100 m pour un renouvellement de barrière déjà subventionnée)

# **DOCUMENTS À FOURNIR**

#### **Pour le dispositif barrières :**

- -Photocopie de la carte agricole de l'année en cours
- -Formulaire de demande 🛂



- -Attestation sur l'honneur (documents disponibles sur demande ou en téléchargement en cliquant sur les pictos 坐 )
- -RIB

Plus d'infos sur les prescriptions techniques barrières ici

# **CONTACT DU RÉFÉRENT—Régulation**

Guylain DE COUDENHOVE chargé de mission contact@agencerurale.nc

Tél: 26 09 60

# **CONTACT DU RÉFÉRENT—Barrières**

Elsa MORLET chargée de mission contact@agencerurale.nc



En prévention de la sécheresse, encourager le stockage fourrager.

#### MODALITÉ DE L'AIDE

Convention Agence rurale/éleveur.

- -Aide à l'achat de fourrage pour l'alimentation de ses propres animaux : prise en charge forfaitaire du coût d'achat des balles de foin
- -Aide à la production de fourrage pour l'alimentation de ses propres animaux « autoconsommation » par la prise en charge d'une partie du coût des balles de foin produites

# CONDITIONS PARTICULIÈRES

Pour l'aide à la production : la date prévisionnelle de coupe devra être donnée (minimum 15 jours avant la date prévue) pour les que services mandatés (3DT et DDEE) puissent effectuer le constat de coupe.

#### **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -Formulaire de demande d'aide à l'achat ou à la production de fourrage 👱 👱
- -Bon Agence rurale

Pour l'aide à l'achat : le bon délivré par l'Agence rurale sera à faire valoir auprès d'un distributeur agréé (liste des distributeurs agréés disponibles sur demande)

#### Pour l'aide à la production :

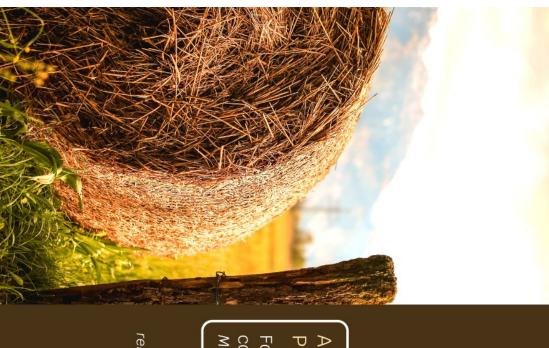
-Fiche de contrôle

#### Pour être distributeur de foin :

- -Formulaire de demande pour être distributeur de foin **\(\Delta\)**
- -Etat récapitulatif des ventes de foin 4

# CONTACT DU RÉFÉRENT

Elsa MORLET chargée de mission contact@agencerurale.nc Tél : 26 09 60



# **PLAN FOIN - INSCRIPTION 2022**

AVIS AUX DISTRIBUTEURS DE BALLES DE FOIN

Pour rentrer dans le dispositif merci d'envoyer votre demande par mail ou par courrier à l'Agence rurale, accompagnée de votre carte agricole et RIB.

PROPRES ANIMAUX (AUTO-CONSOMMATION) AIDE À LA PRODUCTION DE FOURRAGE POUR L'ALIMENTATION DE SES

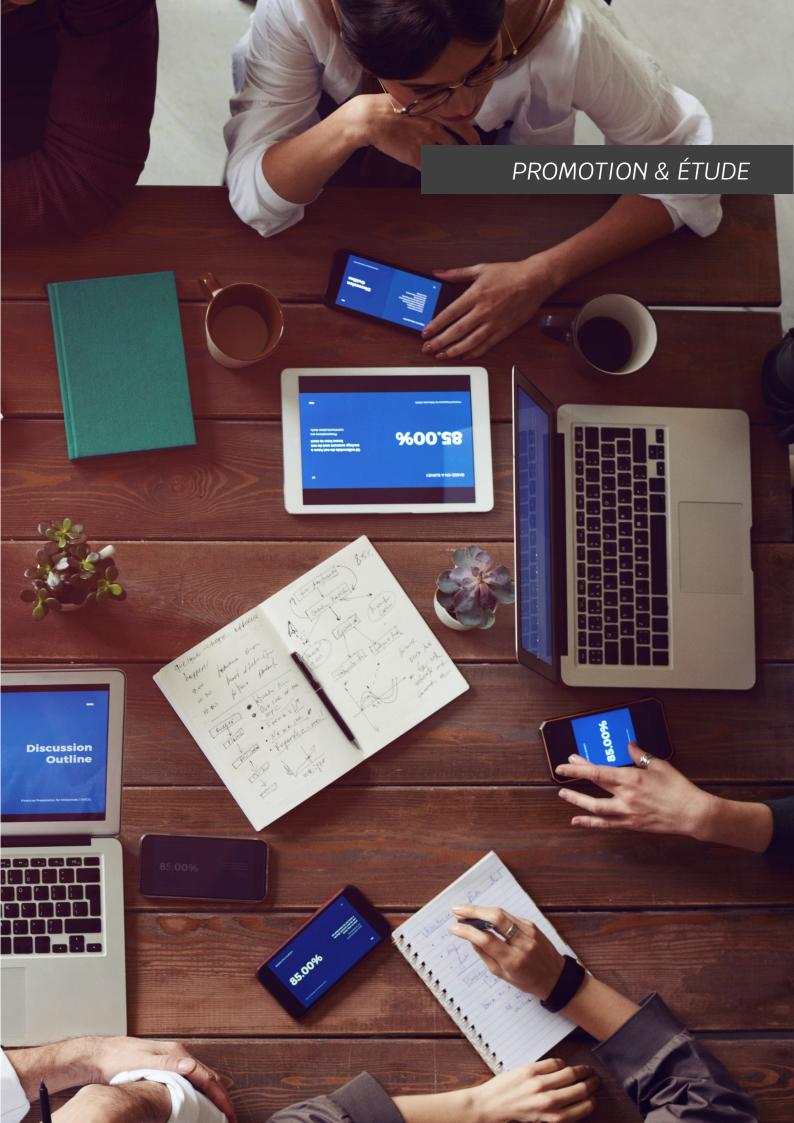
contact@agencerurale.nc Formulaire d'inscription disponible sur notre site ou sur demande à :

Merci de joindre également votre carte agricole et votre RIB

renouvelées automatiquement. En revanche, merci de vous rapprocher du secrétariat si modification POUR L'AIDE À L'ACHAT DE BALLES DE FOIN: pour les éleveurs inscrits en 2021, les demandes sont de la taille du cheptel

Pour plus d'infos sur le dispositif, contactez l'Agence rurale au 26 09 60







# PROMOTIONS DES FILIÈRES ET DES PRODUITS LOCAUX -2022-



#### **OBJECTIFS**

Valoriser la production locale et encourager les calédoniens à consommer local.

#### **MODALITÉ DE L'AIDE**

Convention Agence rurale/organisme demandeur.

#### Cette aide intervient dans le cadre :

- -du développement de nouveaux produits transformés à base de produits locaux;
- -de campagnes de communication;
- -d'accompagnement sur un événement (Foire/salon/concours);
- -de production d'étiquettes;
- -d'impressions de livrets, flyers, signalétique...;
- -de promotion à l'export de produits locaux;
- -de communiqué de presse;
- -d'achat d'espaces média...;
- réalisation de vidéos et d'articles ...etc.

# FILIÈRES CONCERNÉES

Toutes : en fonction du contexte et de l'actualité

#### **DOCUMENTS À FOURNIR**

- -Lettre de demande de subvention avec présentation de l'opération ou du projet + coûts
- -Copie des factures
- -Bilan moral et financier de l'opération
- -RIB

# **CONTACT DU RÉFÉRENT**

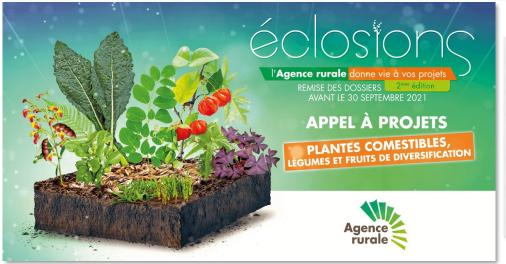
Amandine MARTIN, chargée de communication contact@agencerurale.nc

# EXEMPLES DE PROMOTIONS FILIÈRES ET PRODUITS LOCAUX

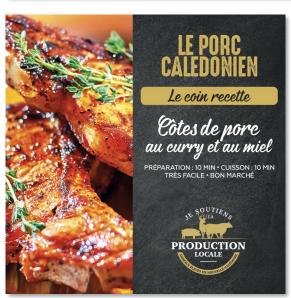
















Améliorer l'organisation, la gestion et la compréhension des marchés agricoles, analyser les consommations, soutenir des démarches prospectives...

#### **MODALITÉ DE L'AIDE**

Convention Agence rurale/organisme demandeur.

Cette aide peut intervenir dans le cadre du développement de nouvelles filières ou de nouveaux produits, afin de valider la faisabilité de nouveaux projets, améliorer la gestion des flux, mesurer l'incidence des dispositifs de soutien proposés par l'Agence rurale...

#### **DOCUMENTS À FOURNIR**

-Lettre de demande de subvention avec présentation de l'opération ou du projet.

# FILIÈRES CONCERNÉES

Eau, cerf, transition numérique ou culture traditionnelle, pêche, céréales, bois, bovin, porcin...

# **CONTACT DU RÉFÉRENT**

Référent de la filière concernée ou direction contact@agencerurale.nc